



Syndicat CGT Maury Imprimeur

à

Monsieur Jean-Paul MAURY
P-DG de MAURY IMPRIMEUR
ZI route d'Etampes
45330 MALESHERBES

Malesherbes, le 20 mars 2020.

Lettre ouverte

Monsieur le président directeur général,

A ce jour, vous annoncez remettre en cause le chômage partiel sur la base du volontariat malgré la disposition que vous avez mis en place le 18 mars dernier et la « fiche de demande d'activité partielle » très largement distribuée à l'ensemble du personnel et vous menacez à présent tout salarié qui ne se présenterait pas au travail de ne pas les payer, cela veut dire les sanctionner financièrement ; vous avez d'ores et déjà confirmé que les trois jours de chômage pris par les salariés-es, en s'appuyant sur le dispositif que vous avez mis en place, soit les 18, 19 et 20 mars ne seront pas rémunérés...

A la réunion exceptionnelle de mardi 17 mars 2020, les mesures d'urgences pour préserver la santé et la sécurité des salariés-es étaient déjà très insuffisantes, particulièrement pour les personnes atteintes de pathologies aggravantes et en affection de longue durée, donc vulnérables. Suites aux différentes et multiples interventions des représentants du personnel notamment du syndicat CGT MAURY, le service de santé au travail intervient directement pour mettre les salariés-es vulnérables, qui sont donc en danger sanitaire, en confinement chez eux.

Pour vous le profit n'a pas de limite et est prioritaire sur la protection de la santé des salariés-es. Les productions de l'entreprise MAURY IMPRIMEUR, dans l'état d'urgence sanitaire d'aujourd'hui, ne sont pas

indispensables à la vie de la nation et des salariés-es qui y travaillent.

Le syndicat CGT de Maury demande l'arrêt temporaire des productions de l'entreprise en attendant la fin de la pandémie, comme l'ont fait des milliers d'entreprises au niveau national et de très nombreuses entreprises dans le Pithiverais.

Les employeurs refusant de respecter les consignes de sécurité auront une lourde responsabilité sur la santé de leurs salariés-es et la propagation du virus.

Si des salariés-es sont contaminés-es avec le risque d'aller jusqu'au décès, par faute de l'employeur, alors que vous êtes très largement averti de ce risque que vous faite courir à votre personnel, le syndicat CGT MAURY avec les salariés-es mettront tout en œuvre par les voies judiciaires.

Nous demandons une réponse de toute urgence, car aujourd'hui de nombreux salariés travaillent dans une insécurité totale, en sachant que notre travail nous oblige à être très près les uns et des autres.

Par ailleurs, nous demandons à la Préfecture du Loiret et à l'inspection du travail d'intervenir de toute urgence car on ne peut pas d'un côté écouter les discours des scientifiques, chercheurs, médecins qui appellent à une véritable mobilisation citoyenne pour mettre fin à cette pandémie et sauver des vies, déclarer l'état de guerre, comme l'a fait le Président Macron et accepter que des entreprises ne contribuent pas à ce nécessaire effort de solidarité nationale.

Dans l'attente, d'une réponse urgente, recevez nos salutations.

Les élus de la CGT MAURY

Copie à M. le Préfet de la région, l'Inspection du travail, les médias